



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 décembre 2020, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021;

11 janvier	5 juillet
1er février	9 août
1er mars	Mardi 7 septembre
Mardi 6 avril	4 octobre
3 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 sera le lundi 13 décembre 2021;

QUE les séances auront lieu à (19h30) dix-neuf heures trente;

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 8^e jour de décembre 2020

Maryse Lizotte, directrice générale
Secrétaire-trésorière